

# Sécurité routière – module voiturette

## Fiche technique

### Secteur

Médico-social

### Public

Travailleurs d'ESAT

### Durée

3 jours

## Lieux & dates

### ➤ Groupe 1

#### Lyon

Du 3 au 5 déc. 2018

### ➤ Groupe 2

#### Chambéry

Du 7 au 9 nov. 2018

### ➤ Groupe 3

#### Valence

Du 19 au 21 nov. 2018

## Interlocuteur Unifaf

Soraya KALICIAK

[soraya.kaliciak@unifaf.fr](mailto:soraya.kaliciak@unifaf.fr)

04 72 07 36 86

## Contexte

**L'insertion sociale et professionnelle** d'un individu est étroitement liée à ses capacités à s'insérer dans l'espace routier. Savoir être piéton, cycliste, cyclomoteur ou conducteur d'une voiturette et apprendre à gérer seul et en sécurité ses déplacements est pour beaucoup de travailleurs handicapés la seule manière d'accéder à l'autonomie.

Quelque soit le mode de transport choisi par le travailleur handicapé et selon ses capacités, il devra acquérir un minimum de savoir pour **se déplacer sans risques en tant qu'usager de la route**.

## Objectifs

- Connaître le règlementation/signalisation spécifique aux voiturettes
- Connaître les règles fondamentales de la sécurité routière
- Savoir identifier les risques routiers et connaître leurs conséquences
- Etre capable de se déplacer en sécurité dans l'espace routier au volant d'une voiturette
- Savoir se repérer et rechercher un itinéraire
- Que faire en cas d'accident ou d'imprévu ?
- Connaître les éléments perturbateurs, leurs effets et les risques.
- Connaître les risques liés à la manœuvre et au stationnement

## Prérequis

- Etre né avant 1988 ( ou posséder le BSR ou permis AM si né après 1988)
- Travailler dans un ESAT

## Contenu

*Alternance de jeux pédagogiques, d'ateliers pratiques et mise en situation sur simulateur de conduite.*